

Rencontre avec la Secrétaire Générale.

Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire Générale de la Ville de Paris, a reçu le 5 novembre une délégation de l'Union des Cadres de Paris, conduite par son président Yves BORST.

Cette entrevue a été l'occasion pour l'UCP d'aborder les thèmes transversaux suivants :

Dialogue social :

L'UCP a déploré la dégradation de ce dialogue, en rappelant les difficultés récentes et les blocages actuels : mise en place de la direction des achats et des CSP, règlement alcool, projet de protocole d'accord sur la formation, conventions ASPP et AGOSPAP. Trop souvent, les organisations syndicales se trouvent en position de réagir face à un projet déjà abouti plutôt qu'associées à son élaboration. Il est important d'organiser des échanges en amont des instances paritaires, afin de faire évoluer les projets, en acceptant la contradiction, qui ne reflète pas un refus de principe, mais s'appuie sur une connaissance des réalités dans les services. Une telle approche permet par ailleurs aux syndicats de jouer leur rôle de relais d'information auprès des personnels, et donc de dissiper certaines inquiétudes. L'UCP a exprimé le souhait que s'engage la réflexion sur un accord de méthode relatif à la conduite du changement, proposé par l'Adjointe au Maire chargée des personnels, MAÏTE ERRECART.

La Secrétaire Générale s'est dite déçue, après 18 mois, de la qualité du dialogue social, elle constate qu'il est difficile de faire remonter l'information et pense que, sur ce point, les organisations syndicales ont un rôle à jouer. Elle considère que le dialogue social est très éclaté, que les réunions sont nombreuses et qu'il est difficile d'avoir une vision globale, du fait notamment de la diversité des niveaux de discussion. Elle a indiqué avoir demandé au nouveau DRH, THIERRY LE GOFF, de faire du dialogue social une priorité, en améliorant la transparence et en appuyant les directions.

Réformes en cours et à venir :

L'UCP a demandé que les réformes en cours soient replacées dans un contexte plus global, afin de répondre à la forte demande, notamment des cadres, d'une meilleure visibilité sur les évolutions à venir et a souhaité connaître le sentiment de la Secrétaire Général sur les premiers résultats de l'organisation en pôle.

Véronique BEDAGUE HAMILIUS fait le constat qu'au niveau des directrices/directeurs, les pôles fonctionnent bien, les réponses aux problèmes se faisant désormais au niveau des groupes de directions, et que cela commence à fonctionner au niveau local, souvent plus avancé que le central. Elle relève que la mise en place des 13 premiers coordonnateurs de l'espace public s'est déroulée dans de bonnes conditions, que les désignations se sont faites en concertation avec les maires d'arrondissement concernés, qui doivent impérativement travailler en confiance avec ces cadres, dont le rôle consiste à démêler au niveau local les problèmes mettant en cause plusieurs directions, sans pour autant qu'ils ne deviennent les interlocuteurs uniques sur toutes les questions techniques, en particulier lorsqu'elles sont du ressort d'une seule direction bien identifiée.

Au sein des pôles, des réflexions collectives sont engagées, en recherchant le partage d'information et la prise en compte systématique des attentes de l'usager, de premières solutions émergent (exemple du traitement des pieds d'arbres), les sujets à traiter ont été identifiés.

Ainsi, le pôle support aux directions travaillera sur une logique de service aux agents et sur le schéma directeur des implantations administratives, l'expérience prouvant que le rapprochement physique entre les directions a des effets jugés très positifs.

Interrogée sur la création éventuelle de CSP « ressources humaines », la Secrétaire Générale a indiqué ne pas avoir d'idées préconçues sur l'organisation à adopter, mais souhaite que la DRH soit moins dans la production d'actes de gestion et davantage dans le pilotage, une réflexion sur les tâches à déconcentrer vers les directions ou à centraliser devant s'ouvrir prochainement.

Déconcentration :

L'UCP a fait remarquer qu'après la délibération du Conseil de Paris du mois de juin, la plupart des sujets concernant les personnels ne sont pas encore traités : valorisation des postes en service déconcentré, cadres techniques en mairie d'arrondissement, emplois de DGS et DGSA, charte d'arrondissement.

La Secrétaire Générale a indiqué que la possibilité de nommer des cadres techniques en mairie d'arrondissement répond à une demande de MAÏTE ERRECART et des maires d'arrondissement, mais qu'avant d'y donner suite, elle souhaite que leurs missions soient clairement identifiées.

La charte d'arrondissement semble une bonne idée pour préciser les relations avec les mairies d'arrondissement, il est nécessaire de poser des règles de fonctionnement, d'en faire une référence en cas de débat, sans ignorer les difficultés du sujet. L'UCP pense que cette charte sera utile pour les personnels concernés et a rappelé sa demande d'être associée à sa conception.

Véronique BEDAGUE-HAMILIUS a bien précisé qu'il n'était pas question de faire dépendre les services déconcentrés des maires d'arrondissement, le Maire de Paris étant très attaché à l'unité de la capitale. Concernant la valorisation des postes, elle a convenu que des réponses devaient être apportées, mais que les solutions ne sont pas évidentes pour certains corps.

Dans ce contexte, l'UCP a souligné que cette volonté (politique) de valorisation ne devait pas s'opérer au détriment des personnels ne travaillant pas en service déconcentré et qu'elle devrait plutôt se traduire par une augmentation des ratios promus/promouvables, actuellement en cours de discussion.

ARTT :

L'UCP accueille favorablement le bilan en cours (ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour des CTP de direction en fin d'année) mais souhaite qu'il débouche sur des mesures concrètes, un rappel des règles et une application homogène, ainsi qu'une réflexion sur le volet aménagement. L'UCP alerte une nouvelle fois sur la problématique des comptes épargne temps, dont certains devront être déstockés dès 2012, et milite pour la mise en place d'une procédure de rachat, identique à celle initiée à l'Etat. Enfin, la nécessité de trouver une réponse au cas des agents qui soldent leur CET avant le départ en retraite et ne sont pas remplacés pendant cette période qui peut atteindre 7 à 8 mois, mettant les services dans des situations parfois intenable, a été rappelée.

Place des cadres :

Les cadres, souvent en première ligne dans la conduite du changement, s'interrogent parfois sur leur positionnement et sont en demande d'orientations et de perspectives claires : un effort important doit être consenti en matière de communication interne, l'encadrement n'ayant pas toujours tous les éléments en main pour répondre aux interrogations des agents. De même, il est nécessaire que les remontées d'information soient réellement entendues. L'UCP considère que la Secrétaire Générale a désormais constaté qu'elle pouvait s'appuyer sur l'encadrement, mais qu'elle doit aussi prendre en compte le besoin de reconnaissance de celui-ci : certaines mesures sont parfois mal perçues, comme par exemple l'exclusion de fait d'une partie des cadres de l'APS. La demande d'une politique cohérente en matière de primes et de promotions est forte, les ratios d'avancement doivent constituer un véritable outil en ce sens.

Véronique BEDAGUE HAMILIUS indique qu'elle est à l'écoute des cadres, en reçoit périodiquement, organise des rencontres, et a entrepris de mettre à leur disposition des outils d'information, notamment à travers des fiches thématiques. Elle maîtrise moins la circulation de l'information au sein des directions et reconnaît qu'un travail sur ce sujet est nécessaire. Concernant les primes, elle précise qu'une information sur ce thème sera faite fin novembre, dans un but de transparence et que des réflexions sont en cours. Enfin, elle est consciente des difficultés inhérentes au management d'équipes et se dit favorable à des dispositifs de soutien (formation, coaching).

Déconcentration : point d'étape

Le 5 novembre, les organisations syndicales étaient conviées à un point d'étape sur la mise en place de la déconcentration à la Ville de Paris, présenté par Jean-François DANON, Secrétaire Général Adjoint.

Celui-ci a tout d'abord abordé les suites de la délibération sur le sujet du mois de juin :

- mise en place d'un comité consultatif des arrondissements : la première réunion se tiendra avant la fin de l'année ;

- gestion des investissements localisés : un travail est en cours afin de définir des critères de vétusté du patrimoine partagés ;
- subventions d'intérêt local : la réflexion sur la dotation par arrondissement est engagée ;
- co-pilotage de la propreté : un diagnostic est en cours, qui doit être terminé fin 2009 pour être présenté aux conseils d'arrondissement début 2010. Par ailleurs, 13 coordonnateurs de l'espace public ont déjà été nommés ;
- analyse des besoins sociaux : une étude va être menée par la DASES début 2010 sur la déconcentration de l'aide sociale à l'enfance à l'échelle d'un arrondissement (20^e) ;
- mise en place de la charte des arrondissements : la première réunion aura lieu mi novembre et les organisations syndicales seront consultées ;
- enfin, une première évaluation est prévue lors du CTP central de mars 2010.

Le projet d'expérimentation qui va être mis en place à la DFPE a ensuite été présenté : cette direction ne dispose pas aujourd'hui d'échelon local, les établissements devant faire remonter tous leurs besoins (personnel, logistique ou travaux) à l'échelon central. Un échelon déconcentré, calqué sur les circonscriptions des affaires scolaires va être mis en place dans un ou deux arrondissements, afin de tester une gestion de proximité de ces besoins. Cette expérimentation sera menée en 2010. L'UCP s'est déclarée favorable à cette démarche, mais a exprimé le souhait que le comité de suivi traite de l'ensemble des sujets liés à la déconcentration, et en particulier ceux relatifs aux ressources humaines, tant il est clair que ceux-ci peuvent avoir des impacts déterminants sur le fonctionnement futur des services, et a insisté sur la nécessaire concertation.

Taux promus/promouvables : 156 adjoints oubliés !

Les organisations syndicales étaient conviées vendredi 23 octobre par la DRH pour négocier les ratios d'avancement des 3 ans à venir dans le corps des adjoints administratifs.

Au-delà de la non application de mesures transitoires qui auraient permis à certains adjoints administratifs promouvables en 2006 de l'être en 2007, 2008 ou 2009, le Syndicat des Adjoints des Administrations Parisiennes de l'UCP/UNECT VP a interpellé la DRH sur le non respect de l'arrêté fixant les ratios de promotion et a demandé la mise en place d'une CAP extraordinaire avant le 31 décembre 2009, afin de procéder à la promotion des 156 adjoints qui auraient du l'être entre 2007 et 2009. Cette demande a été confirmée par un courrier intersyndical adressé à Maïté ERRECART, adjointe au maire chargée des personnels.

Concours et examens.

Candidats reçus à l'Examen professionnel d'attaché principal d'administrations parisiennes.

Cyril AVISSE (DRH), Abdelrahime BENDAIRA (DU), Marie BERDELLOU (DJS), Sylvana BROCUS (CASVP), Véronique BULTEAU (DF), Benoît CHAUSSE (DSTI), Sandra COCHAIS (DEVE), Carlos DURAN, Marie-Noëlle EHRLACHER/GARNIER (DPA), Muriel EMELIN (DEVE), Denis FAUCHET (DASCO), Eric FORCE (SG), Marie-Josselyne HONORE/HERAULT (DASES), Jeanne JATTIOT (DLH), Karine JOSEFOWICZ /DESOBRY, Angela LAMELAS (DPA), Arnaud LE BEL HERMILE (DAC), Isabelle MONNIER (DASES), Jérôme PÉRDREAU (SG), Mayeul PLACES (SG), Pascal ROBERT (DPA), Marie-Aline ROMAGNY (DPA), Olivier SOLER (DDATC), Eric TATON (DAC), Anne-Sophie TISSIER (DASES), Gladies VINCENT/CHASSIN (DU).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45